

Conditions générales de vente de formation

1. CONVENTION DE FORMATION

Les formations *Form.High.Tech* entrent dans le cadre des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances et font l'objet d'une convention, conformément aux dispositions du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

2. TARIF

Les prix s'entendent net et ne sont pas soumis à la T.V.A. Le tarif horaire varie entre 10 et 14 €uros / heure en fonction du titre préparé. Le prix comprend :

- l'assistance téléphonique d'une manière illimitée à l'issue de la formation.

Selon le cas (sur le site de l'entreprise) :

- les déplacements du matériel informatique, du formateur ainsi que ses frais de repas.

Durant les pauses, au sein de l'organisme, les boissons sont offertes aux stagiaires.

Les repas des stagiaires ne sont pas compris dans le prix du stage.

3. CAS D'EMPECHEMENT D'UN PARTICIPANT

Pour tout désistement d'un stagiaire intervenant avant ou durant le stage, *Form.High.Tech* offre la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, il est souhaitable de contacter *Form.High.Tech* le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution.

4. ANNULATION DE LA PART DE L'ENTREPRISE

En cas de résiliation par l'entreprise de la convention de formation ou de l'annexe financière dans le cadre d'une convention annuelle, *Form.High.Tech* est fondé à retenir les sommes qu'il a effectivement dépensées ou engagées pour l'exécution de la formation. Toute annulation, pour être effective, doit être confirmée par lettre. L'annulation ou le report d'une date par l'entreprise ne pourra intervenir moins de dix jours ouvrés avant la date de formation. Tout désistement tardif donnera lieu à la facturation de frais d'annulation ou de frais de report. A noter que ce dédit n'est pas imputable sur la contribution légale au titre de la formation continue

5. REPORT DE LA PART DE FORM.HIGH.TECH

Form.High.Tech se réserve le droit de reporter une action de formation en cas de force majeure. Dans ce cas, il informe l'entreprise dans les délais les plus brefs. L'action ou la session est alors reportée à d'autres dates avec concertation de l'entreprise

6. DOCUMENTS LEGAUX

Pour chaque inscription à un stage, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont l'un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise à *Form.High.Tech*.

La facture est adressée en deux exemplaires à l'issue du stage. L'attestation de présence des participants y est jointe.

7. PAIEMENT DES FACTURES

Le montant des factures correspond au prix établi.

Pour toutes les formations : Le montant demandé correspond aux heures définies dans la convention.

Les factures doivent être réglées par chèque bancaire ou par virement bancaire :

Références bancaires : code banque 10278 –code guichet 05156- numéro compte 00020025045 – clé RIB 06.

Form.High.Tech n'accepte ni lettre de change, ni billet à ordre ; les factures sont payables au comptant sans escompte à réception de facture. Passé ce délai il sera fait application d'un intérêt de retard à 1,5 fois le taux légal (LOI n°92 - 1442 du 31 DECEMBRE 1992) .

En cas de paiement effectué par un organisme extérieur pour la gestion de son budget formation (OPCA ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE), il appartient à l'entreprise de s'assurer de la bonne fin du paiement de cet organisme qu'il aura désigné.

Toutefois, au cas où, pour une raison quelconque tenant notamment aux dispositions législatives et réglementaires spécifiques du droit de la formation, cette imputation ne pourrait avoir lieu, le client mentionné au recto, redevable et dûment débiteur, s'en acquittera en tant que de besoin.

8. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de METZ sera seul compétent pour régler le litige.

9. SERVICE CLIENT

Très attaché à la satisfaction de sa clientèle, *Form.High.Tech* travaille à l'amélioration permanente de ses prestations. Toutes les observations et suggestions étant facteur de progrès, *Form.High.Tech* vous remercie de les adresser au siège social.

Entre en application au 01/01/2021